



INSCRIPTION PELERINAGE A LOURDES

7 et 8 avril 2018



Les nouveaux hospitaliers, quel que soit leur âge, doivent participer au pré-pélé du 24.03.18

Nom : Prénom : (H ou F)

Adresse :

Tél. : Date naissance :

Secteur : 1er pèlerinage : **OUI NON**

PARRAIN d'un mineur (chef de groupe pour les groupes) :

Age du mineur au 7 avril 2018 :

JOINDRE autorisation parentale + photocopie CI + Formulaire jeune moins de 16 ans (Joindre une photo d'identité récente si elle n'a jamais été donnée.)

REGLEMENT

Transport en bus :	Adultes	33 €	} →
	Etudiants	7 €	
	Voiture	10 €	
	Aumonerie ou Scouts	15 €	
Taxes + assurance :	Adultes	6 €	} →
	Jeunes et Cadets	3 €	

(taxes sanctuaires + assurances + solidarité bus)

Hébergement en pension complète (REPAS COMPRIS) :

Jeunes garçons (jusqu'à 25 ans): abri St Michel	32 €
Jeunes femmes (jusqu'à 25 ans): Avé Maria ou Hospitalet	32 €
Nuitée hôtel avec repas abri St Michel	38 €
Pension complète en hôtel (repas compris)	47 €
Supplément chambre seule en hôtel	21 €
Pension à l'accueil Notre Dame (Sous réserve de lit disponible)	48 €
Nuitée et petit déjeuner à l'accueil Notre Dame avec repas	42 €
Abris St Michel (Sous réserve de lit disponible)
Repas froid (jour d'arrivée)	3,60 €

(uniquement pour hospitaliers logés à l'accueil)

~~Personnes ou repas SUPPLEMENTAIRES - pour tickets Self-service St Michel :~~

repas	6,70 €
petit déjeuner	2,30 €

~~COTISATION (Obligatoire)~~

Montant total : €

Règlement par chèque à l'ordre de : Hospitalité Diocésaine

Je ne désire pas que mon image soit utilisée
Je souhaite être logé par les soins de l'HOSPITALITE : OUI NON

~~Je me propose pour veiller la nuit : OUI NON~~

COTISATIONS ANNEE 2018			
1 personne	10 €	Couple	15 €
Famille	20 €	Jeunes	3 €

PRE PELE

Chaque nouvel hospitalier est tenu à se présenter aux responsables de l'hospitalité lors d'un « pré-pélé » organisé le samedi 24 mars 2018 (à la Paroisse de la Trinité—290 route de Seysses à Toulouse - Bus n°12). Lourdes, son message et l'hospitalité diocésaine lui seront présentés lors de cette réunion, de 16h à 18h (messe à 18h30).

Pour l'organisation de ce pèlerinage, nous vous demandons de remettre votre inscription à votre **responsable de secteur** impérativement avant le 16 mars 2018 :

Renseignements : Isabelle TACUSSEL Tél. 06.60.51.69.21
(7h30 à 8h00 - 12h00 à 14h00 - 17h30 à 20h00)
1 rue d'Ustaritz 31240 L'UNION

IMPORTANT

Afin de faciliter la rédaction du planning, les personnes qui se logent et/ou qui viennent par leur propre moyen, sont invitées à renvoyer leur inscription avec le règlement de la taxe du sanctuaire, l'assurance et 10 € pour financer le transport des jeunes.



Repas samedi midi

Chacun doit emporter un repas froid pour le samedi midi à Lourdes.

Hébergement

Ceux qui souhaitent se loger par eux-mêmes, le font directement auprès des hôtels de leur choix.

Le prix du séjour ne doit pas être un obstacle à votre participation à ce pèlerinage. N'hésitez pas à en parler à votre responsable de secteur ou à un membre du bureau.

Pour le prêt de blouse/béret/voile

Pour le prêt d'une blouse, d'un béret ou d'un voile, il vous sera demandé :

- ◇ un chèque de caution de 25€,
- ◇ 2 € en liquide par article emprunté pour la participation au nettoyage.

Pour les mineurs: un parrain responsable pendant le séjour

Les jeunes de moins de 16 ans (cadets du Languedoc) ne peuvent s'inscrire au pèlerinage sans la présence d'un proche parent hospitalier ou d'un adulte responsable de groupe. Les cadets doivent loger avec leur parrain. Les jeunes de 16 à 18 ans doivent avoir un parrain hospitalier. Désignez sur l'inscription l'adulte responsable de vous ou de votre groupe (aumônerie,...) qui restera en relation avec les responsables de l'hospitalité.

- ◇ Votre inscription doit être impérativement accompagnée de votre règlement qui ne sera encaissé qu'après le pèlerinage.
- ◇ Possibilité de règlement en plusieurs chèques datés du jour d'envoi de votre inscription et mentionnez la date d'encaissement en dos de chacun (maximum 3 chèques et encaissement du premier au retour du pèlerinage).
- ◇ Nous ne pouvons pas accepter les chèques vacances.